



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Ajaccio, le 17 JUIL. 2026

Affaire suivie par : Jean-François CREUX
tél : 04 95 29 09 62
jean-francois.creux@corse-du-sud.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Territoires
de la Corse-du-Sud
à
Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Corse

Objet : avis relatif à la demande d'examen sommaire du dossier de demande d'autorisation
concernant l'extension de la carrière SGBC à Sartène.

Réf : 2026/SE/ 001852

Vous nous avez sollicité par courriel le 6 juillet 2026 afin de procéder à un examen sommaire
du dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'extension de la carrière
SGBC à Sartène.

L'examen de la P.J. n° 4.1. (annexes de l'étude d'impact), et notamment sa pièce n° 10 (Etude
hydraulique, CETA Environnement 2026) nous amène à la réponse suivante :

Au vu des compléments apportés par ce document, je vous informe que les pièces fournies
nous permettront de procéder à l'instruction du dossier pour ce qui concerne la thématique
« eau » de ce dernier.

J'attire toutefois votre attention que lors de la phase examen approfondi du dossier des
demandes d'éclaircissements seront faites pour ce qui concerne la situation des bassins n° 2,
3 et 14, bassins servant à la fois à la rétention des eaux pluviales et au traitement de boues et
laitances et éventuels résidus de béton.

L'absence d'incidence notable sur le milieu naturel sera à apporter par le pétitionnaire.

P/le directeur départemental des territoires
Le chef du SE


Camille FERAL